

RETOUR EN IMAGES

4 JUIN : CÉRÉMONIE DU 75^{ème} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT



Cérémonies de libération de St Clair sur l'Elle, 13 juin

Course cycliste : Autour d'Elle et Vire, 15 juin



Départs en retraite d'A. TANQUEREL et de J. FRANCOISE

Fête de la musique



SAMEDI 22 JUIN

Kermesse et Fête de l'école



AGENDA

Lundi 2 septembre de 10h à 12h
Permanence enquête publique

PLU PLU St Clair sur l'Elle
à la mairie

Samedi 7 septembre
de 10h00 à 15h00

Forum des associations
au Centre sportif de l'Elle

du 7 au 21 septembre

Symposium de sculpture à Cerisy la Forêt (nombreuses animations : randonnées, concert, cinéma,...)

Dimanche 15 septembre

Randonnée pédestre APE organisée
par l'APE du collège
Départ 9h du collège

Mardi 24 septembre de 9h à 12h
Permanence enquête publique

PLU PLU St Clair sur l'Elle
à la mairie

Dimanche 29 septembre

Vétathlon organisé par
l'amicale des sapeurs
pompiers de St Clair sur l'Elle

Mardi 1^{er} octobre de 15h à 18h30

Permanence enquête publique
PLU St Clair sur l'Elle
à la mairie

Jeudi 3 octobre de 15h à 19h

Don du Sang organisé par l'EFS
à la maison des associations

Dimanche 13 octobre

Repas des cheveux blancs
(65 ans et +)



Réalisé par l'équipe municipale
et le secrétariat de mairie

NOUS CONTACTER

Commune de Saint-Clair-sur-l'Elle

1 place Guillaume le Conquérant 50680 SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

☎ : 02 33 05 85 92 ✉ : habitants.saintclairsurelle@orange.fr Infos commune : Site Internet : www.saintclairsurelle.fr

Ouverture secrétariat mairie : lundi, mercredi, jeudi, vendredi: 10h-12h mardi 9h-12h et 15h-18h30

Restauration et accueil périscolaire : ☎ : 02 61 52 02 40

N°20

AOÛT 2019

SAINT CLAIR' INFOS

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE SAINT CLAIR SUR L'ELLE



MOT DU MAIRE



En cette période de rentrée, notre attention est portée plus spécialement sur :

- Le chantier de la réalisation de 3 logements meublés pour les jeunes à forte mobilité professionnelle, dans le bâtiment que la Poste occupe en rez-de-chaussée. La fin des travaux est prévue début 2020.
- La modification du règlement du PLU de la commune avec le démarrage de l'enquête publique. Un article spécifique vous est proposé en page intérieure. Cette modification déblocquera la validation du plan d'aménagement du futur lotissement communal « Bocage de l'Elle ».
- La recherche de médecins. Plusieurs canaux sont utilisés dans un contexte de pénurie générale, assez défavorable aux zones rurales.
- La fin du chantier voirie rue des jardins et rue Sire de Creully avec la pose de la signalétique verticale.
- L'implantation par Saint-Lô Agglo d'un terrain multisports (emplacement, couleur).

En ce moment, les associations reprennent leur activité. Vous pourrez venir les découvrir et échanger avec les bénévoles lors du forum. Celui-ci aura lieu le samedi 7 septembre de 10h à 15 h au Centre Sportif de l'Elle.

Plusieurs associations de Saint Clair sur l'Elle vont aussi proposer des activités dans le cadre du symposium de sculptures de Cerisy-la-Forêt qui se déroulera du 7 au 21 septembre. Pour célébrer les 20 ans du symposium, 20 animations sont proposées et 6 artistes réaliseront une œuvre monumentale en métal ou en pierre.



Bien à vous
Le Maire,
Maryvonne RAIMBEAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Saint-Lô Agglomération trace les grandes lignes de l'aménagement du territoire pour les années à venir par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI).

Les élus, assistés par le bureau d'études Citanova, travaillent à la définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il est essentiel que ce document soit co-construit avec les habitants et l'ensemble des élus. Vous êtes invités à des réunions publiques ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux, habitants et autres acteurs du territoire, selon vos disponibilités :

- Mercredi 11 septembre à 18h à la salle S. Allende à Saint-Lô
- Jeudi 12 septembre à 20h à la salle des fêtes de Guiberville-Torigny-les-Villes
- Lundi 16 septembre à 20h à la salle des fêtes du Désert
- Mercredi 18 septembre à 20h à la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Bonfossé
- Mercredi 25 septembre à 20h à la salle des fêtes de Bérigny

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter le site Internet : www.plui.saint-lo-agglo.fr.



S
A
I
N
T
C
L
A
I
R
S
U
R
L
E
L
L
E

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

La commune de Saint-Clair sur l'Elle s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 18 mars 2014, celui-ci faisant suite à un POS (Plan d'Occupation des Sols).

Le PLU définit différentes zones de la commune dans lesquelles des règles différentes s'appliquent lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (notamment permis de construire ou déclaration préalable).

La commune a souhaité modifier son PLU afin de faciliter l'instruction des demandes d'autorisation, à l'appui d'un règlement simplifié et plus adapté au territoire. La procédure est menée par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, devenue compétente pour l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017.

EXEMPLE DE PROPOSITION

RÈGLEMENT ACTUEL

ARTICLE AU7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

Les constructions seront implantées **sur au moins une des limites séparatives. Si la construction n'est pas implantée sur l'ensemble des limites séparatives, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à un mètre.**

PROJET DE MODIFICATION

ARTICLE AU7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

Les constructions **et extensions** seront implantées **en limite séparative ou à une distance minimale de 3 mètres.**

Après la phase d'étude, le projet de nouveau règlement a été soumis pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'à l'autorité environnementale.

Il vous est soumis maintenant lors de l'enquête publique (arrêté 2019-037 en date du 6 août 2019 du président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo).

Cette procédure a pour objet la modification du règlement écrit afin d'en faciliter la lisibilité et la compréhension, de simplifier sa rédaction pour permettre de lever des contraintes inadéquates à la commune et d'en ajuster le contenu pour prendre en compte les évolutions récentes en matière de réglementation.

Au terme de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Clair-sur-l'Elle et à l'hôtel de la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo durant 30 jours consécutifs,

du lundi 02 septembre 2019 à 10h au mardi 1^{er} octobre 2019 à 18h30

En mairie de Saint-Clair-sur-l'Elle : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h, le mardi de 9h à 12h et de 15h à 18h30.

A l'hôtel de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête. Ces dernières pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête publique, par courriel à l'adresse suivante : saintclair.modif.plu@gmail.com, ou par écrit à Madame le commissaire enquêteur (Modification PLU) – Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, 101 rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.

Madame DUPLÉNNE Antoinette a été désignée par le Tribunal Administratif de Caen comme commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du

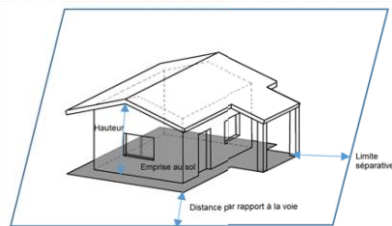
public en mairie de Saint-Clair-sur-l'Elle aux jours et horaires suivants :

- **Le lundi 2 septembre 2019 de 10h à 12h**
- **Le mardi 24 septembre 2019 de 9h à 12h**
- **Le mardi 1^{er} octobre 2019 de 15h à 18h30**



A l'issue de l'enquête publique, au vu du rapport du commissaire enquêteur, le conseil communautaire statuera sur la modification du PLU.

L'avis d'enquête publique est consultable dans son intégralité au panneau d'affichage de la mairie.



FORUM DES ASSOCIATIONS

L'Inter-Associations, comme les années précédentes, organisera son forum le samedi 7 septembre au Centre Sportif de l'Elle de 10h00 à 15h00.

Ce sera l'occasion, pour toutes les associations, de se retrouver sur un même site afin de présenter aux visiteurs toutes leurs activités, diverses et variées, répondre aux questions et enregistrer les inscriptions.

Tout au long de la journée, différentes démonstrations auront lieu dans la salle.

Une occasion pour tous et en particulier aux nouveaux habitants de venir à la rencontre de tous les bénévoles qui ne comptent pas leurs temps pour qu'il fasse BON VIVRE A SAINT CLAIR SUR L'ELLE.

Le midi vous pourrez vous restaurer sur place au Centre Sportif de l'Elle, route de Couvains, 2 rue du Colombier.



CENTRE SPORTIF DE L'ELLE



2 RUE DU COLOMBIER

CARTE & CHEQUIER

Vous avez entre 3 et 25 ans et habitez sur le territoire de Saint-Lô Agglo, la carte KioskAgglo est mise en vente à partir du 28 août à la mairie de St Clair sur l'Elle. Valable 1 an, elle permet pour un montant de 10 € de bénéficier d'un chéquier de 65 € de réductions valables sur des activités sportives, culturelles, de loisirs. Pour se la procurer, il est impératif d'apporter à la mairie de Saint Clair sur l'Elle :

- *une carte d'identité du jeune ou le livret de famille des parents
- *une photo d'identité
- *un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- *et 10 € (en chèque ou en espèces) (ou 5 € avec le dispositif @too du conseil régional) (ou 7 € avec le dispositif du SPOT50)



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public :
lundi – mercredi – jeudi – vendredi : 10h00 à 12h00
mardi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30

MAISON DES ASSOCIATIONS



42 RUE DE LA LIBERATION

CARTE

Vous avez entre 11 et 15 ans, vous habitez dans la Manche et vous êtes scolarisé en collège, IME, Maison Familiale Rurale,..., la carte SPOT50 est mis en vente sur le site Internet du Conseil départemental.

Utilisable pendant les 4 années de collège, cette carte permet pour un montant de 5 € de bénéficier d'un chéquier de 100 € de réductions valables sur des activités sportives, culturelles, de loisirs.

DISPOSITIF

Vous avez entre 15 et 25 ans, vivez en Normandie, quelle que soit votre situation, vous pouvez bénéficier du dispositif Atouts Normandie. Avec le volet « Loisirs » Atouts Normandie, vous pouvez profiter de plus de 110 € d'avantages après une adhésion de 10 €.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site du conseil régional rubrique Atouts Normandie.

FLEURISSEMENT

Comme les années précédentes, le conseil municipal a décidé de remplacer le concours communal par "4 opérations coup de cœur". Le jury, représenté par des personnes extérieures de la commune, est passé le 4 juillet. Les résultats seront connus dans le courant de l'automne.

Un massif de pied de mur sera aménagé au mois de septembre rue du Pont de la Pierre. Une pompe y sera installée. Cela évoquera le chemin qui mène à la fontaine Saint-Clair. Des fleurs et des plantes médicinales seront plantées. Celles-ci rappelleront que nous sommes en face de la maison de santé de l'Elle.

Cette année, nous avons choisi le thème 75^{ème} anniversaire du débarquement.

Madame le Maire et le conseil municipal remercient sincèrement, Mr Daniel AUVRAY, Mr Jean FOUCHARD et Mr François MAINE, qui pour cet événement, ont réalisé la maquette d'un avion DC3 C47 Dakota chargé des missions de transport.

